

Groupe de métiers entreprises	Nombre d'entreprises selon les groupes de métiers						
	1970	1980	Nombre d'entreprises				
	1970	1980	1990	1995	2000	2001	2002
Alimentation	887	613	521	476	409	400	389
Mode, santé & hygiène	1.300	898	793	818	888	888	939
Mécanique	679	637	579	591	611	609	611
Construction et habitat	1.796	1.527	1.535	1.819	1.994	2.001	2.036
Métiers divers	342	343	352	362	385	373	380

Source: Chambre des Métiers

Alors qu'avant les années 90 l'artisanat recrutait sa main-d'œuvre avant tout parmi les travailleurs immigrés, le secteur a depuis lors de plus en plus recours aux salariés frontaliers pour combler ses besoins en ressources humaines. Si la tendance des années passées devrait se confirmer à l'avenir, le nombre de frontaliers dépassera sous peu celui des travailleurs immigrés résidant au Luxembourg. Mais néanmoins l'artisanat reste un facteur important de l'intégration des étrangers dans notre société.

Ces mêmes changements apparaissent également en analysant la part des différentes nationalités de travailleurs dans le chiffre global des salariés étrangers. Ainsi:

- la part des salariés portugais et italiens est en baisse,
- tandis que celle des salariés français, allemands et belges – majoritairement frontaliers – progresse.

Moderniser le droit d'établissement pour dynamiser l'artisanat

La dernière grande réforme du droit d'établissement fut achevée avec l'adoption de la loi du 28 décembre 1988. Au cours de l'année 2002, la Chambre des Métiers, en étroite collaboration avec le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, a mis au point certaines propositions pour la nouvelle réforme du droit d'établissement qui s'alignent autour de deux axes majeurs:

- modification de certains articles de la loi du 28 décembre 1988 afin de permettre aux entreprises artisanales de s'organiser de manière plus flexible par rapport aux exigences d'un marché complexe et en mutation, tout en main-

tenant des exigences élevées quant à la qualification des dirigeants d'entreprise;

- aménagements concernant la liste des métiers, notamment:

- * regroupement, respectivement fusion de certains métiers;
- * création de nouveaux métiers artisanaux.

Cette modernisation permettra à l'artisanat luxembourgeois de s'adapter aux conditions et au dynamisme de la société moderne.

Revoir les mécanismes d'aides étatiques pour les adapter aux réalités économiques actuelles

Un autre projet de réforme est celui de la loi-cadre des classes moyennes, dont les principales modifications sont les suivantes:

- extension des investissements éligibles aux investissements non-corporels (droits de brevet, licences, savoir-faire ou connaissances techniques non brevetées);
- instauration de mesures d'encouragement et de soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement;
- encouragement des PME à s'engager dans des projets de recherche;

- introduction d'un régime spécial destiné à soutenir et à encourager le secteur de l'alimentation à investir dans des instruments ou méthodes permettant d'assurer ou d'accroître la traçabilité et la qualité des produits (régime d'aide spécial dit de "sécurité alimentaire").

Passer d'un système d'apprentissage traditionnel vers l'apprentissage-emploi

Malheureusement, nous constatons que la place et le rôle de l'apprentissage traditionnel dans notre système éducatif sont déconsidérés. La situation plus que précaire au niveau du recrutement de jeunes pour les professions de l'artisanat en nombre et en qualité, en particulier au niveau de la voie de formation menant à un CATP, risque de menacer sérieusement le développement du secteur artisanal et surtout son rajeunissement nécessaire.

Aux yeux de l'artisanat, l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, la place et le rôle déconsidérés de l'apprentissage et le manque d'une culture d'apprentissage professionnel sont les principales causes de ce constat. Il importe donc avant tout de revaloriser à l'avenir la culture d'apprentissage professionnel.

Sans préjuger des intentions du législateur en matière de réforme de l'actuel système d'apprentissage, la Chambre des Métiers tient à fixer certains principes qui devraient orienter cette réforme, en l'occurrence:

- l'instauration d'un véritable système d'apprentissage-emploi avec relèvement parallèle des primes de promotion à l'apprentissage (primes à accorder aux

Groupe de métiers	Emploi selon les groupes de métiers						
	1970	1980	Emploi total				
	1970	1980	1990	1995	2000	2001	2002
emploi total	25.304	29.659	38.933	43.879	51.322	54.358	57.028
Alimentation	3.726	3.569	4.075	4.393	4.717	4.838	4.927
Mode, santé & hygiène	3.526	3.149	3.366	3.329	3.609	3.818	3.891
Mécanique	3.268	4.479	5.445	5.637	6.546	7.165	7.373
Construction et habitat	13.381	16.528	23.757	28.268	33.932	35.971	38.150
Métiers divers	1.403	1.934	2.290	2.252	2.518	2.566	2.687

Source: Chambre des Métiers

Salariés selon le lieu de résidence										
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	Unité: chiffres absol									
nombre total de salariés	38.402	38.329	39.184	38.898	41.272	42.924	44.187	46.756	49.910	52.613
- salariés luxembourgeois	9.856	9.695	9.500	9.217	9.257	9.390	9.382	9.792	9.516	9.537
- salariés étrangers réside	18.093	17.453	17.818	17.315	18.064	18.847	19.393	20.034	21.680	22.753
- salariés frontaliers	10.453	11.181	11.866	12.366	13.951	14.687	15.412	16.930	18.714	20.323
	Unité: %									
nombre total de salariés	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
- salariés luxembourgeois	26	25	24	24	22	22	21	21	19	18
- salariés étrangers réside	47	46	46	44	44	44	44	43	43	43
- salariés frontaliers	27	29	30	32	34	34	35	36	38	39

Source: Chambre des Métiers

apprentis) jusqu'à concurrence du montant du salaire social minimum, la différence entre l'indemnité d'apprentissage à payer par l'entreprise formatrice et le montant du salaire social minimum étant à charge de l'Etat,

- introduction d'une formation continue à l'intention des enseignants intervenant dans la formation théorique et pratique des apprentis-stagiaires, y compris des visites, des stages ou des séjours dans les entreprises.

Afin de garantir une politique d'orientation cohérente et efficace, la Chambre des Métiers estime que la mise en place d'une instance nationale d'orientation scolaire et professionnelle est indispensable. Cette nouvelle instance nationale pourrait le cas échéant reprendre les missions d'orientation de l'actuel service de psychologie et d'orientation scolaire (SPOS) qui devrait se limiter à des missions d'assistance psychologique, paramédicale et sociale qui correspondent par ailleurs à l'intérêt, à la vocation et à la formation des agents actuels.

L'artisanat bien préparé à la société de l'information

Les résultats des enquêtes successives effectuées par l'Euro Info Centre Luxembourg/PME (EIC) entre 1998 et 2003 auprès des entreprises artisanales démontrent que celles-ci se sont pro-

gressivement préparées à la société de l'information. Désormais:

- 78% disposent d'un accès à Internet;
- 65% utilisent le courrier électronique;
- 38% disposent de leur propre site web.

Les résultats montrent que la rentabilité des entreprises est positivement liée à l'utilisation des nouvelles technolo-

gies de l'information. Voilà pourquoi la Chambre des Métiers a mis sur pied une stratégie d'innovation "e-handwerk" qui développera les relations avec ses clients (amélioration de la communication et de l'information) et qui augmentera la performance de sa gestion interne. En outre, l'EIC conseille les entreprises artisanales en matière d'innovation et de nouvelles technologies.

Salariés étrangers				
	1980	1990	2000	2002
salariés étrangers	13.913	23.595	36.964	43.076
- portugais	6.620	10.801	14.371	15.390
- italiens	3.071	2.562	1.946	2.000
- français	1.537	4.780	10.608	13.150
- allemands	1.096	1.954	3.681	4.647
- belges	682	2.031	3.907	4.888
- autres	907	1.467	2.451	3.001
salariés étrangers	100	100	100	100
- portugais	48	46	39	36
- italiens	22	11	5	5
- français	11	20	29	30
- allemands	8	8	10	11
- belges	5	9	10	11
- autres	6	6	7	7

Source: Chambre des Métiers